

27ième Dimanche du Temps Ordinaire – par Francis COUSIN (Marc 10, 2-16)

« Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ! »

Une fois encore, l'évangile nous parle d'une confrontation entre Jésus et des pharisiens qui veulent le mettre à l'épreuve. Cette fois-ci, le sujet de la discussion est de savoir si un mari peut renvoyer sa femme.

Sans doute Jésus avait-il parlé auparavant de l'amour dans le mariage et de la beauté de celui-ci. Une fois encore Jésus renvoie aux écritures, que les pharisiens connaissent bien, et à la loi de Moïse. C'est possible « *à condition d'établir un acte de répudiation* ». Mais pour Jésus, cette condition a été écrite « *en raison de la dureté de vos cœurs* », et il remonte encore plus loin, à la création du monde, dans le texte poétique de la Genèse de la première lecture.

Celle-ci commence par montrer l'attention de Dieu vis-à-vis de l'homme ! « *Il n'est pas bon que l'homme soit seul* ». Dieu veut le bonheur de l'homme et lui adjoint une 'aide' qui lui soit assortie, la femme. Et en voyant la femme que Dieu lui avait faite, l'homme se réjouit : « *Cette fois, voici l'os de mes os, la chair de ma chair !* ». Et Jésus cite la dernière phrase du passage : « *À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un.* »

Dès le départ, Dieu a voulu les humains **conjugaux**, hommes et femmes, différents et complémentaires. Différents dans leurs corps, mais complémentaires (c'est une réalité indiscutable) ; différents dans leurs esprits, mais complémentaires (ce que montrent toutes les études psychologiques sérieuses et non-partisanes) ; mais semblables dans leurs âmes.

Et Jésus va plus loin : l'homme et la femme qui s'unissent ne

forment plus *qu'une seule chair*.

Il va de soi que cette manière de concevoir le mariage n'est plus celle que l'on rencontre dans notre société actuelle, surtout chez les jeunes. On se marie moins, mais on '*est ensemble*', l'époux devient '*mon mec*', l'épouse devient '*ma meuf*', et bien entendu on ne parle plus de conjoints (c'est-à-dire con-joints, joints ensemble, ne faisant qu'un...). Et, bien sûr, il n'y a pas divorce puisqu'il n'y a pas mariage.

Cette situation vient de l'individualisme des gens de plus en plus important, et de la volonté de liberté de chacun : « je prends chez l'autre ce qui m'intéresse ... ». C'est la recherche du plaisir immédiat qui ne coûte pas, les relations d'un soir... En fait, une pratique égocentrique du '*jetable*', pratique dénoncée par le pape François, et contre laquelle il faut lutter. Vision contraire à celle de Dieu sur l'homme et la femme.

Il y a des moments où on se demande si on ne vit pas dans un monde de fous : les gens ne veulent plus se marier, et dans le même temps réclament (et ont eu), au nom de l'égalité, le mariage entre personne de même sexe. Les couples ont de moins en moins d'enfants, et les ont de plus en plus tard, parce qu'il faut '*vivre*' avant d'en avoir, avoir le temps de voyager, de construire sa maison, d'évoluer dans son métier sans être freiné par les enfants, et quand l'enfant arrive, cela change tellement les habitudes qu'il est parfois mal accueilli ... ; et dans le même temps des personnes vivants seules ou en couples homosexuels réclament, au nom de l'égalité, la possibilité d'avoir des enfants par PMA (Procréation Médicalement Assistée, autorisée pour les couples ne pouvant avoir d'enfants de manière naturelle. Terme qui vient d'être changé en AMP : Assistance Médicale à la Procréation, ce qui en dit long sur la volonté du gouvernement d'aller dans le sens du **droit** à l'enfant pour tous), voire par GPA (Grossesse Pour Autrui) qui est une marchandisation de l'enfant à naître.

Et le récent rapport du Comité Consultatif National d'Ethique va dans le sens du droit à l'enfant pour tous (mais refus de la GPA).

Il nous faut donc **prier** pour que les parlementaires qui auront à se prononcer sur la nouvelle loi de bioéthique respectent la loi naturelle et résistent aux sirènes de la 'modernité', 'parce que c'est dans l'air du temps' et que 'd'autres pays l'acceptent'.

Le mariage chrétien a ceci de particulier que c'est un contrat moral pris par les fiancés **devant Dieu, un sacrement** donné par Dieu, qui est entériné par la bénédiction que reçoivent les époux, après l'échange des consentements, de la part d'un ministre consacré. Dieu devenant partie prenante du mariage ne laisse pas les époux seuls, et leur donne tout ce qu'il faut pour que les problèmes éventuels puissent être dépassés et que l'amour continue de régner entre les mariés et dans leur famille, grâce à l'action de l'Esprit Saint. C'est pourquoi le Concile Vatican II a appelé la famille « *cette sorte d'Eglise qu'est le foyer (Ecclesia domestica)* » (Lg 11).

Dans sa lettre aux Ephésiens, saint Paul parle du mariage en comparant l'union de l'homme et de la femme avec l'union entre le Christ et l'Eglise (cf Ep 5,21-32). Peut-on penser que le Christ puisse rompre l'union qu'il a avec l'Eglise ? Non, bien sûr.

Pour nous, les humains, il est plus difficile de respecter cet engagement, et il est parfois nécessaire de le rompre. Comptons sur la miséricorde de Dieu, lui qui connaît le fond de notre cœur, pour pardonner nos difficultés relationnelles dans nos couples.

Seigneur Jésus,

la famille est de plus en plus mise à mal,

à cause de l'individualisme des personnes,

et leur désir de liberté au détriment du couple.

Permet que la famille chrétienne

continue d'exister,

et envoie ton Esprit

pour que les difficultés familiales s'estompent.

Francis Cousin

Pour accéder à cette prière et à son illustration cliquer sur le titre suivant : **Prière dim ord B 27° A6**